

Chapitre V

Les funérailles et le deuil

Les présages de mort et les rites qui suivaient le décès

A Saint-Jean de Belleville : « Un cousin-germain qui habitait Arles, disait : quand il y avait un décès à Saint-Jean de Belleville, une chouette venait crier près de sa maison à Arles » (*Mlle Louisette Hudry, 78 ans, Bellecombe-Tarentaise, septembre 1999*). A Fontaine le Puits : « Et moi, je m'en rappelle quand est décédée la belle-mère (...). Un jour avant, eh bien, la chouette est venue chanter, *pa*¹ ? Elle est venue crier pas loin de la maison. Et le jour d'après, ma belle-mère est décédée » (*Mme Ernestine Chavoutier*). A Saint-Martin de Belleville, la venue d'un chat noir s'avérait de mauvais augure : « Le chat noir porte malheur à la maison. Il ne faut pas prendre des chats noirs : ça porte malheur ». Une croyance répandue : « Eh bien, si tu avais des poules qui chantaient en coq, alors ils disaient : « Il y a quelqu'un qui va mourir dans la famille » » (*Un informateur du Châtelard et attestation au village de Bérenger*). Toujours à Saint-Martin de Belleville : dès la mort reconnue, la famille arrêta l'horloge de la maison (usage observé aux Avanchers et qui semble général - cf tome I). A Saint-Martin de Belleville, on dit qu'il fallait enlever le couvre-lit du défunt s'il était de couleur rouge et les bouquets de fleurs déposés dans les vases (« remis après »). La famille ôtait également les cloches de leurs vaches (coutume encore en usage dans les années 1950, très courante en France).

Le linceul

A Saint-Jean de Belleville, une coutume oubliée mérite une attention particulière. Il s'agit de l'interdiction de faire un nœud au linceul du défunt. Une règle interdisait tout nœud au bout du fil qui servait à coudre le linceul. D'après Elie Halévy qui s'est renseigné auprès de plusieurs habitants de Tarentaise, l'usage existait à Saint-Jean de Belleville :

« même usage, à Saint-Jean de Belleville, de ne pas faire de nœud au bout du fil : mais on ne m'en donne aucune raison ». / « C'est, dit M. le chanoine Richermoz, dans sa monographie de Peisey, « pour permettre aux parents et amis qui viendraient prier près de la couche mortuaire, d'y faire chacun un point », et tel était bien, à son souvenir, l'usage à Peisey, quand il y habitait au temps de son enfance. Chaque personne qui venait « gagner le pardon » faisait un point » Mais ce n'est pas là une explication satisfaisante de l'usage. C'est l'explication de l'usage par lui-même » (*Manuscrit 1917-1918, rép. au qu. I, doc. n°61, Fds Van Gennepe, Paris*).

¹ Particule très courante dans le langage local : N'est-ce pas ?

Nous nous sommes reportés au texte du chanoine Richermoz. La grande cloche était effectivement sonnée afin d'annoncer le décès au pays, ce qu'on nommait à Peisey « sonner le pardon » :

« On procédait ensuite à la toilette funèbre du mort qu'on enveloppait dans un linceul : on avait soin de ne pas coudre complètement les bords, pour permettre aux parents et aux amis qui viendraient prier près de la couche mortuaire d'y faire chacun un point, dernier service charitable rendu au défunt qu'on pleurait ».

Il ne faut pas y voir de « service charitable » à l'égard du défunt, mais une croyance populaire, le linceul faisant l'objet de superstitions dans tout le folklore français. Ayant interrogé sur le terrain la population, Elie Halévy obtenait pour Les Allues : « C'est afin que le mort puisse partir ». Mais voilà encore une réponse vague qui nécessitait d'autres interrogations auprès des habitants de la Tarentaise. Un autre homme (pour Montagny) lui fit une explication « laïque » et « scientifique » qui ne valait guère mieux : « Dans le cas où le défunt serait seulement en léthargie, il pourrait, par les mouvements qu'il ferait pour se dégager, ouvrir le drap puisque le fil céderait ». Enfin, le témoignage de l'abbé Emprin (signalant la coutume à Valezan, Bellentre, La Côte d'Aime) s'avéra plus probant, Halévy y observant « la vraie raison » de l'usage :

« Ceux qui ne sont pas de la confrérie sont cousus dans un linceul. Mais le fil ne doit pas avoir de nœud à aucun des deux bouts, et les jambes doivent être séparées - explique l'abbé Emprin - Il faut que les jambes soient séparées de manière que le défunt puisse marcher. « Si des fois le Bon Dieu le laisse en peine quelque temps », me dit une bonne vieille. Par exemple, peut-être n'a-t-il pas fait les processions comme il faut : alors il devra le refaire. C'est pour le même motif qu'il ne faut pas faire de nœud au fil afin que le défunt puisse facilement se découdre ».

La société pensait que l'âme errait pendant un certain temps, et lui accordait une demi-matérialité (cf pp.628-629), ce qui explique cette croyance et cette coutume. A l'époque, d'après les précisions de l'abbé Emprin, quelques familles les oubliaient. Quant à l'interdiction de faire un nœud au linceul, J.-C. Bal souligne simplement en réponse au questionnaire 1 de Van Gennep : « On coud ordinairement le linceul mais on ne fait pas de nœud au fil » (Doc. n°219, Fds Van Gennep, Paris). Jadis, selon l'enquête d'Halévy, l'aiguille qui avait cousu le linceul conservait certainement une valeur magique puisqu'elle portait bonheur au conseil de révision : le jeune homme qui l'emportait avec lui pouvait même tirer un bon numéro (folklore magico-religieux des conscrits).

Le deuil porté sur la ruche

En France, le deuil signalé sur la ruche semble avoir été important (cf tome I). A Saint-Jean de Belleville : « Quand il y avait un décès dans la famille, fallait aller le dire aux abeilles : « Maintenant, le patron est parti, je vais le remplacer » (...) » (Une femme âgée de 74 ans, chef-lieu, 2000). Au village de La Combe, une Ancienne souligne : « Oui, une année ou deux après que le patron soit mort, les abeilles ont péri ». Le deuil aux ruches existait aussi à Saint-Martin de Belleville : « Paraît qu'ils allaient parler aux ruches : « Vous ne verrez plus telle personne qui viendra vous soigner » » J.-C. Bal l'atteste : « Rien de spécial pour le reste, sauf en ce qui concerne les ruches : si c'est le patron de la maison qui est mort, on allait l'annoncer aux abeilles, en leur disant : « Votre patron est mort... » » (Rép. au qu. I, doc. n°219, Fds Van Gennep, Paris - cf les « discours explicatifs », Van Gennep, Manuel).

Comme nous le savons (*cf tome I, pp. 66-67*), les Anciens croyaient fermement à la disparition totale de la ruche si l'héritier ne signalait pas aux abeilles, la mort de leur maître : « Ça, c'est vrai. Parce que moi, j'avais un oncle qui en avait. Et quand il est décédé, elles ont péri toutes » (*Mme Hortense Jay, 91 ans, originaire de Saint-Martin de Belleville, 1999*). A Doucy et aux Avanchers, nous avons constaté que la population ne considérait pas l'abeille comme un simple animal et que les anciens paysans ne disaient jamais qu'une abeille avait « crevé » (mais qu'elle était « morte »). Pour Saint-Martin de Belleville, même remarque : « Ah ! Les abeilles mouraient. C'est bizarre les abeilles aimaient leur patron. Sinon, ça périssait tout ! (...). Les abeilles aimaient leur patron, c'était incroyable ! Si le patron mourait, il y avait des ruches qui disparaissaient, qui périssaient » (*M. Pierre Suchet, originaire du village de Saint-Marcel*).

Les prières et la veillée funèbre ou mortuaire

A Saint-Martin de Belleville (on ne dit pas à quelle époque, mais sans doute avant 1900), une femme particulière se chargeait d'habiller le défunt : « Une femme spéciale s'occupait de ça et venait à la veillée pour le mort » (*Mme Julie-Rosalie Mugnier, 86 ans env., 1999*). Cette informatrice fait certainement allusion à ces veilleuses professionnelles dont parle Van Gennep et dont la tâche était bien définie. Déléguée par la famille du disparu (qui la payait en argent ou en nature), la veilleuse se chargeait souvent de la toilette du mort. A Praranger, selon Marcel Jay, la veillée funèbre rassemblait « la quasi-totalité du village au domicile du défunt » (*opus-cit, p. 24*). Une dame évoque encore la veillée mortuaire qui s'est déroulée à La Gitte, pour sa grand-mère en 1931. Deux hommes du Pays (Charles B. et Paul R. chantaient « l'office des morts tout en latin. Tout le monde avait envie de pleurer et voulait partir tellement c'était triste ! Avant de repartir, on leur a payé un casse-croûte. C'était la moindre des choses ».

Les sonneries

Pour annoncer un décès, le curé faisait sonner les cloches de l'église (de même, on faisait sonner la cloche de la chapelle où résidait le défunt), mais d'une manière différente selon le sexe du défunt). A Saint-Jean de Belleville, on sonnait la grosse cloche pour un homme, à l'heure prévue pour la sépulture : « Si ça sonnait la veille à dix heures, la cérémonie était le lendemain à dix heures » (*Une informatrice*). Que ce soit à l'annonce du décès ou à l'enterrement, on sonnait neuf coups pour un homme et sept pour une femme :

Saint-Martin de Belleville - « Le jour du décès, sitôt que la personne était décédée, ils allaient tirer des coups de cloche, avec une différence de sonnerie selon le sexe du défunt (*M. Pierre Suchet*) » - « Si c'était une femme, ils sonnaient sept coups sur deux cloches et neuf pour un homme. Alors, ceux qui faisaient bien attention, ils regardaient si c'était sept. On disait : « C'est une femme qui est décédée ou alors c'était un homme » » (*M. Marie Jay dit « Marie Blanc », ancien sacristain, village du Châtelard*). A Villaranger, Mlle Laissus (*née en 1905*) : « Mais si ! Quand on enterrait une personne ! Alors, moi, je ne comptais plus. J'étais encore jeune. Mais les vieilles disaient : « ça, c'est bien un monsieur ». Oui, les vieux disaient « C'est bien un homme... ». Neuf coups (pour un homme) et pour la femme, moins (...). Sept peut-être, je n'en sais rien. C'était comme ça ».

Le jour de l'enterrement et les interdictions

A Saint-Martin de Belleville, une interdiction nous est parvenue, relative au jour de la cérémonie. La famille évitait de choisir le lundi ou le vendredi : « il ne fallait pas qu'un enterrement se fasse le lundi parce que le décès d'une autre personne de la famille devait suivre. Et puis, aussi, le vendredi » (*Une dame originaire de Villaranger*).

Le départ du cercueil et le cortège funèbre

Le départ du cercueil se déroulait le jour de l'enterrement du défunt, c'est-à-dire le troisième jour. Dans les villages, on faisait sonner la cloche de la chapelle dès le départ de la maison jusqu'à ce que le cercueil ne soit plus visible. A Saint-Martin de Belleville, dans chaque village où le cercueil passait, la cloche de la chapelle était mise en branle (le corbillard apparut plus tard dans les communes de montagnes). L'usage est également observé aux Avanchers et à Doucy (cf tome I). On portait le cercueil pendant les petits trajets (de la maison au corbillard, de l'entrée à l'église et jusqu'à l'autel).

Saint-Jean de Belleville (résumé des données) - *Un annonciateur du convoi nommé par le curé passait toute une journée à trouver les confrères. Il était averti par le parent du défunt, pour faire son travail. Les femmes de la confrérie du Rosaire revêtaient leur voile (et comme ses collègues de la confrérie, la défunte portait le sien), les hommes de la confrérie du Saint-Sacrement, une tunique (tenue qu'on leur mettait aussi à leur mort). Elie Halévy signale pour Saint-Jean et Saint-Martin de Belleville (vers 1918) : « linceul cousu ou habit de confrérie » (rép. au qu. I., doc. n°61, Fds Van Gennep, Paris). Depuis la maison jusqu'à l'église, en allant au cimetière, quatre conscrits du défunt tenaient chaque coin du drap mortuaire, et déposaient le drap sur la bière, puis le repliaient pour le remporter.*

Selon l'enquête d'Elie Halévy, le cortège s'effectuait comme suit en 1917-18 :
« Le cortège m'est décrit avec minutie pour Saint-Jean de Belleville. Il comporte divers personnages, savoir : Six porteurs. Un enfant de chœur portant la croix. Trois hommes portant deux falots et une croix du côté du Rosaire. Trois hommes portant deux falots et une croix. Trois femmes en portant autant, du côté de la confrérie. Enfin, la « mouche », qui marche en tête, guidant le cortège dans les sentiers. Les porteurs sont en principe membres de la confrérie à laquelle le mort appartenait. Mais les confréries d'hommes sont en complète décadence. Elles ont dans la Basse-Tarentaise, totalement disparu » (rép. au qu. I, doc. n°61, Fds Van Gennep). En 1851, selon le coutumier (Archives paroissiales, 62 P. 76, Archives Diocésaines de Tarentaise), le cadavre « est reçu à l'entrée du cimetière ». Le curé récite le *De profundis*, et comme dit le document, « l'oraison suivante », chante le *Miserere*, célèbre la messe et récite « à haute-voix » *Mon intres*, suivi du *Subvenite Sancti* et du *Libera* (chants) : « Au retour placé à la Table Sainte, il donne l'étole à baiser à tous les parents du défunt et récite en même temps plusieurs fois le *De profundis* ».

Saint-Martin de Belleville - *La famille du défunt allait chercher les porteurs (ces quatre derniers et ceux qui les relayaient n'étaient jamais parents avec le disparu) : « Au contraire, on mettait une personne qui n'était pas de la famille », précise M. P. Suchet. Un sonneur faisait tinter une clochette, depuis le village et jusqu'au chef-lieu. Il arrêtait quand on entendait les cloches de Saint-Martin (attesté au village de Villaranger). La cloche de la chapelle cessait à la disparition du cortège. Si le convoi provenait d'un village situé en amont de la vallée, celui-ci ne manquait jamais de passer à Notre Dame de La Vie. Au passage du convoi et dans chaque village où celui-ci passait, on sonnait la cloche de la chapelle : « Tous les villages. Si l'on croisait plusieurs villages, la cloche sonnait », dit encore M. Suchet en ajoutant : « Eh oui, on avait des sangles et des brancards comme ça. Et on le portait de loin ! Quand ils partaient de Praranger pour venir au chef-lieu, ça fait quand même quatre kilomètres dans la neige ! En été, c'était pas la neige mais enfin. Alors, ils mettaient quatre porteurs. Ils se changeaient (n.d.a. : remplaçaient). C'était nous (la famille) qui allaient demander : « Tu ne voudrais pas venir porter » (...). Les porteurs, non, surtout pas la famille. (...). Toujours des voisins, des amis qu'ils aimaient bien, avec qui ils ne se gênaient pas (...). « Est-ce que tu voudrais bien venir porter ? » ».*

Le cercueil était recouvert du « drap des morts » (noir avec une croix blanche) déposé dans la chapelle du village. Tous les villages possédaient leur drap des morts et leur brancard. Marcel Jay précise que le plus proche parent marche en tête avec un crucifix : « Les morts sont tous portés à bras, même du Lavassey, le village le plus éloigné, et par n'importe quel temps. Une grande partie de la population accompagne en cortège. Le plus proche parent, toujours un homme, marche en tête, porteur d'un crucifix » (opus-cit, p. 24). Pour Villaranger, on dit à l'enquêteur qu'il s'agissait de l'héritier : « Celui qui héritait, portait le crucifix ».

Les Anciens Combattants bénéficiaient d'un glas spécial au cours de l'enterrement (mais à un certain moment de la cérémonie, le glas ordinaire reprenait). Ce glas attribué aux A.C. n'est pas une coutume ancienne, mais instituée depuis la grande guerre de 14-18 : « Mon père, quand ils sont passés pour acheter la cloche des A.C., s'est fait inscrire, mais il n'avait mé pas bien d'argent - raconte une dame originaire de Villaranger - Il l'a payée par la suite, il ne voulait pas être à part des autres. Alors, on la sonnait cette cloche pour l'enterrement d'un Ancien Combattant ».

Le document valable pour Saint-Jean de Belleville cite clairement la présence des *confréries*, sociétés religieuses qui organisaient les funérailles : *la confrérie du Saint-Sacrement* et celle *du Rosaire*. Le noir était d'usage partout. A Saint-Jean de Belleville, les hommes portaient au bras droit un brassard noir. A Saint-Martin de Belleville, on offrait à boire aux porteurs : « *è lou portu*, fallait leur payer à boire ! Par exemple, si c'était du Lavassay ou de La Gitte, pour venir à Saint-Martin ! (...). Parce que les porteurs, tu sais, méritaient bien de boire la *gnôle*... » (M. Lucien Jay, originaire du Châtelard).

Les « Pierres des Morts »

Nous avons déjà exposé ce sujet dans le tome I. Ces fameuses « Pierres des Morts » sont nommées *pierres d'attente des morts* par Van Gennep : « (...) disposées de manière à y déposer et à recharger le cercueil avec le moins de peine possible. Ces pierres étaient peut-être plus nombreuses autrefois ; du moins, c'est ce que fait supposer l'enquête instituée sur ce détail par le Dr Baudouin » (Manuel, p. 738). La présence de ce type de pierres a été relevée aux Avanchers, Doucy, Bonneval-T., Villargerel, Macôt... Mais il est curieux que l'enquêteur n'en ait pas constaté à Saint-Martin de Belleville, où les villages sont très distants les uns des autres et où les trajets demeurent très longs jusqu'à l'église. C'est à Fontaine le Puits et Saint-Jean de Belleville que les habitants parlent d'un « Sentier des Morts » et d'une « Pierre des Morts ». Voici le témoignage de M. Sylvain Chavoutier, qui atteste non seulement l'existence de la pierre et de la coutume, mais aussi la croyance aux revenants :

Fontaine le Puits - « (...) Que la nuit, on n'osait pas trop sortir ... Dans le sentier, à la sortie du village en bas ... ils appelaient le « chemin des morts » (...). Fontaine, à l'époque, faisait partie de Salins les Thermes. C'était un *hameau* de Salins les Thermes. (...). Alors, il n'y avait pas de cimetière, il y avait un bout de chapelle en haut du village. Ils appellent le lieu « le Plan de l'Eglisette »... La petite église ! Alors, les morts, assurément, les gens les descendaient à Moûtiers (*n.d.a.* : Salins), et puis, il y avait une grande pierre (...). Arrivés au troisième virage en montant, alors eux, les gens, appelaient ça « le reposoir » : une pierre plate puis deux... Et ils déposaient la bière pour se « reposer » un peu (...).

Paraît-il, que le soir... il y avait des feux follets ! Comme en forêt. C'étaient les âmes des morts qui venaient passer là-dessus et qui se regroupaient pour ainsi dire (...). Oui... (rire), j'y suis passé plusieurs fois (...). Je n'ai *pas jamais* rien vu ¹. On montait à pied et redescendait de nuit (...). D'autres voyaient des feux follets... à la descente de

¹ *Français régional* : « pas jamais rien », renforce l'affirmation. Très usité dans le langage local.

Chalanson, là-bas, vous voyez, où il y a le torrent qui descend des Allues (...). Alors, il y avait une femme, une fois, qui voyait des étoiles filantes qui descendaient. Elle dit : « Tiens, ce sont les âmes qui vont boire ». Oui, qui étaient en Enfer, qui brûlaient. C'est des histoires de... ».

Le retour chez le défunt (le repas funéraire à Saint-Martin de Belleville)

Le repas funéraire (qui persista à Saint-Martin de Belleville jusqu'au début de la première moitié du XXe s) permettait non seulement de remercier ceux venus témoigner leur compassion à l'égard de la famille du défunt, mais aussi de rappeler une certaine solidarité sociale : « Ce rite de communion a pour but de souder la solidarité de la communauté villageoise - écrit R. Devos - qui vient de perdre un de ses membres, et de marquer la reconnaissance de la famille envers ceux qui ont pris part à son deuil » (*Opus-cit*, Horvath, p. 83). Coppier, Bouchage, Perrin, Van Gennep nous ont laissé de précieux témoignages et attestations... A Saint-Martin de Belleville, plusieurs habitants affirment l'existence du « repas funéraire » :

Villaranger / Le Châtelard - *Les habitants du village étaient conviés à un repas* « (...). On les invitait pour aller manger. Mais je me rappelle, on buvait de la *gnôle*. C'étaient bien des drôles de choses cela (...). A Villaranger, on avait fait des repas chez des gens qu'on connaissait. Ils avaient fait ça dans la grange. J'étais gosse. Et puis, il y avait du pain et du fromage, bien du beurre et du fromage. Et ils buvaient de la *gnôle*, là. C'était une fille (Victorine Borrel) âgée peut-être de soixante-dix ans, soixante-quinze ans, qui n'était pas mariée et qui avait donné de l'argent pour faire un bon repas le jour de sa sépulture » (*Mme Victorine Jay, née en 1905, originaire de Villaranger*). Une autre habitante de ce village, affirme avoir participé à ce repas : « J'y ai été moi, j'étais toute petite. Ils vous donnaient à manger du pain, du fromage et puis du beurre... c'était un casse-croûte. Alors, ils vous donnaient la *gota* (eau de vie). Comme on était petit, on en buvait une petite goutte ». (*Mlle Joséphine Laissus, née en 1905 qui ajoute qu'on ne servait ni viande ni vin pendant ce repas*).

Au village du Châtelard, un Ancien confirme aussi l'existence de ce fameux repas : « C'est vieux ça ! Bon, dans le temps, les funérailles se faisaient bien dans la matinée (...). Ils faisaient un repas avant d'y aller. Oui, un repas mais c'était plutôt de la *gnôle* qu'ils amenaient. Alors, il y en a qui allaient rien que... pour faire *gueuleton*. Mais il y en a qui étaient déjà *cirés* (*n.d.a.* : saouls) en sortant de ce repas, pour aller aux funérailles. Oui, il y en a qui allaient exprès pour ça. Et il paraît que des pauvres familles... - dans le temps, c'était même coutume - empruntaient de l'argent pour arriver à faire ça ». *M. Pierre Suchet situe aussi le repas avant d'aller à la sépulture* : « Eh bien, avant la sépulture, on invitait les gens (...). Ils allaient se mettre à table (...). Ils avaient du beurre, avaient un peu de tout, puis de l'alcool... la *gnôle*, surtout à ce moment-là, l'eau-de-vie. C'est vieux ça ! Moi, je n'y ai pas connu. Enfin ça se faisait (...). Mais mes parents me l'expliquaient. Et puis la dernière fois que ça s'est fait... C'étaient les grands-parents de ma femme (*n.d.a.* : village de Villarabout) ... Ils avaient déjà perdu deux filles (c'était la tuberculose à ce moment-là). Les habitants l'ont tous encouragé (le grand-père). Ils lui ont dit : « Ecoute, arrête, Michel, t'as pas le cœur à aller... recevoir des gens, leur offrir à manger quand tu as perdu des enfants comme ça ! ». Eh bien, ils ont arrêté ! Le grand-père hésitait un peu (« ils vont me critiquer »). Mais dans le fond, ça s'est bien passé... Il fallait bien que quelqu'un commence. Je sais que c'est le grand-père à ma femme qui avait arrêté (*n.d.a.* : cette coutume) (...). Et les gens ont bien tous arrêté après (...). Les grands-parents avaient tellement de la peine, que tout le village leur avait recommandé de ne pas faire le repas. C'étaient des grands casse-croûte. Il y en a qui repartaient saouls parce qu'ils avaient bu de la *gnôle* ».

Mme Chavoutier atteste pour Fontaine Le Puits, un repas funéraire pendant l'enterrement d'un enfant mort en bas-âge : « Ma belle-mère qui racontait ça. A Fontaine le Puits, eh bien, ils faisaient un repas, le jour de la sépulture du bébé, vous voyez. Pour dire que c'était un ange au ciel ». M. Hudry dit « Pyol », de Saint-Martin de Belleville, précisera justement : « Pas que du bébé, des grandes personnes ! Je me rappelle mon oncle *Bzig* (*n.d.a.* : surnom), quand il est mort... Mon papa avait fait le repas chez nous... *dè toma*, de beurre... ». A Fontaine le Puits, si le défunt était un enfant, la famille invitait les enfants du village à un repas commun. Il s'agissait une nouvelle fois de rappeler la solidarité entre des individus appartenant à une même catégorie d'âge et à un même espace, et celle qui existait avec le membre qui venait de partir.

La paillasse du mort **(Saint-Jean de Belleville)**

Avant d'étayer le sujet, nous lirons l'unique document oral recueilli, avant d'y porter une observation :

Saint-Jean de Belleville - « Ah moi ! Je l'ai vu faire : c'étaient les pailles du lit. On disait des *garde-paille*. Il n'y avait pas de matelas à cette époque, ça se comprend. Pour les proches du défunt, il ne faut pas y toucher et y laisser dans un coin, mais dans leur *pré appartenant*. En allant à La Combe (village), quand elle voyait de la paille qui brûlait à La Côte (*n.d.a.* : Saint-Laurent de La Côte), ma mère disait : « Voilà, c'est la paille du lit d'un défunt » (...). On disait que l'âme du mort allait revenir s'y reposer » (*Une informatrice âgée de 74 ans, interrogée en hiver 2000*).

La coutume existait aussi à Saint-Martin de Belleville. Nous devons l'information à Jean-Claude Bal qui écrit en 1930 : « On portait autrefois la paille de la paillasse du défunt dans un champ « pour que l'âme puisse venir s'y reposer ». Cela se fait encore dans quelques familles » (*Rép. au qu. I, doc. n°219, Fds Van Gennep, Paris*). Célestin Freppaz (*La vie traditionnelle en Haute-Tarentaise...*, p.104) souligne aussi cette coutume à Séez où l'on déposait la paille dans « un coin » du pré. A première vue, brûler la paillasse du défunt nous fait penser à une technique hygiénique, idée que nous devons réfuter vu que la théorie pasteurienne n'est que trop récente. Cette interprétation rationaliste cache certainement une habitude plutôt magico-religieuse, si l'on se souvient des propos de notre informatrice : « Il ne fallait pas y toucher » (cf Van Gennep, *Manuel*, p. 785).

« Mais d'abord, il faut rendre à la demeure et au mobilier leur caractère d'innocuité, au moyen de techniques qu'on pourrait interpréter par l'explication rationaliste, purement médicale et scientifique, mais dont les documents folkloriques prouvent le caractère magico-religieux prédominant antérieur, et d'autant mieux que la théorie pasteurienne est relativement récente. Ce sont bien des techniques hygiéniques, si l'on veut, mais d'une hygiène d'un caractère primitif, ce que les théologiens nomment de la superstition ».

Laver le linge du défunt ne nous a pas été indiqué, mais seulement cette combustion de la paillasse que Van Gennep signale lui aussi dans la région de Saint-Jean de Belleville (*Manuel*)¹. Brûler la paillasse à l'écart du village, c'était interdire au défunt de revenir chez lui : « On disait que l'âme du mort allait revenir s'y reposer », dit l'informatrice de Saint-Jean de Belleville, au cours de son témoignage. En effet, on croyait fermement en France que l'âme du défunt séjournait un moment sur terre (dès la mort du corps).

¹ *Manuel*, pp.787-790 - Le préfet Verneilh signale la coutume au début du XIXe s, citée par V.G. en 1910, « De quelques rites de passage en Savoie », p.165, cf E.-L. Borrel, pp.70-71 (Ceutrons) - cf *Biblio.*

Par exemple, en Maurienne (La Chambre) : « Il fallait mettre les souliers aux défunts sinon le mort revenait chercher quelqu'un de la famille » (*Enquête de l'auteur en Maurienne, inédit*). Cette volonté du mort de revenir là où il a vécu, rappelle ce que l'on nomme « le revenant », personnage dont la littérature orale discerne les thèmes « traditionnels » (*cf 6^{ème} partie, littérature orale, revenants et âmes en peine*). Le sort de l'âme n'était pas si vite réglé et maintes commémorations se déroulaient (les héritiers du défunt y veillaient pendant un certain temps).

Le deuil

A Saint-Martin de Belleville, pendant un certain temps, la veuve quittait ses boucles d'oreilles pour d'autres de couleur noire. Partout, on dit : « avec des petites boules noires ». Les bijoux étaient enlevés sauf l'alliance. Les hommes portaient une cravate noire et un petit ruban noir sur la veste. Autrefois, dit-on, les veufs se laissaient pousser la barbe pendant un certain temps (attesté dans le *Savoyard de Paris*, article de Jean Pitt publié pendant l'Entre-deux-guerres).

Neuvaine, annuel et anniversaire

Nous n'avons rien de particulier à propos de ces « commémorations », pratiques restées ferventes jusqu'à nos jours. Divers documents confirment ces devoirs à l'égard des disparus qui ont quitté la vie terrestre. Le coutumier de 1851 rappelle l'importance des neuvaines, annuels et anniversaires à Saint-Jean de Belleville (62 P. 76, *Archives Diocésaines de Tarentaise*). Pour une neuvaine, le curé chantait *le libera me* et partait de la Table Sainte pour entonner *le Miserere*, puis faisait une procession à l'intérieur de l'église. Le curé s'arrêtait « seulement au va » où il chantait *le De profundis*, pour ensuite « un repons », tout en continuant de chanter « les versets restants du *Miserere* », chant achevé au chœur de l'église. Quant à l'anniversaire, le curé le célébrait de même : « Si cependant on n'a pas porté le cierge tous les dimanches pour le défunt, il n'est dû au Rd curé que le taux d'un service ordinaire ». Plus loin, nous observons une rétribution reposant sur le décès d'une personne à l'extérieur de la paroisse : « Quiconque fait faire une neuvaine ou anniversaire d'une personne décédée hors de la paroisse paye le luminaire, deux sols pour chandelle à l'église. C'est au Rd curé à y veiller. Cet article souffre de grandes difficultés ». Concernant l'annuel, il est simplement écrit au bas d'une page du coutumier que les bouts des flambeaux brûlés « par l'annuel » étaient remis à la Fabrique « à l'époque du service anniversaire. C'est l'ancien usage qui tend à se perdre ».

Particularités hivernales (le cercueil sur le toit)

Anciennement dans les hautes vallées et durant les longs hivers, il était d'usage de déposer le cercueil sur le toit d'une maison, les chemins ne permettant pas de le descendre à l'église¹. Arnold Van Gennep signale cette particularité « hivernale en haute montagne » :

« Une variation épisodique des rites funéraires est déterminée par le climat. On ne la rencontre que dans les hautes vallées des Alpes : en Savoie dans la Maurienne et la Tarentaise, en Dauphiné dans les Hautes-Alpes et en Piémont, au comté de Nice dans la vallée du Haut-Var ; puis, de temps en temps, en Bourbonnais. La neige et le froid rendent les sentiers impraticables et empêchent la descente du corps jusqu'au cimetière paroissial ou de creuser une tombe. C'est pourquoi on le met temporairement sur le toit ou dans le grenier à claires-voies, où il se conserve comme dans un frigidaire ; et on ne procède à l'inhumation que lorsque le permet la clémence revenue de la température. Dans ces régions, on fait tout de même les funérailles normales tant que la neige n'est pas encore tombée en abondance, mais au lieu de porter le corps, ou de le mettre sur un char, on l'amarre sur une luge » (*Manuel*, p. 822).

¹ Observé également à Bonneval-Tarentaise (vallée de l'Eau Rousse mitoyenne à la vallée du Morel).

Dans la vallée des Belleville, nous avons obtenu l'attestation de cet usage. Voici ce qu'un Ancien raconte : « A Plan le Bon (*hameau* situé dans la vallée des Encombres), on déposait le défunt sur le toit, enveloppé dans un drap, et conservé par le gel, afin de l'emmener au printemps à Saint-Martin, quand la neige était partie » (*M. Jay dit « Marie blanc », village du Châtelard*). Dans les « questionnaires Van Gennep », nous lisons les propos suivants d'un correspondant, vers 1930 :

« J'ai entendu dire qu'au Fornet de Val d'Isère, en hiver, lorsque la neige est en si grande quantité, que les chemins sont impraticables, le corps du défunt, mis en bière, est placé sur le toit de la chapelle du village et transporté à l'église et au cimetière lorsque les communications sont devenues possibles... La même coutume existait pour le hameau de « Planlebon », à Saint-Martin de Belleville, haut perdu dans la vallée des Encombres et séparé par un grand torrent du gros de la commune. Le prêtre averti, par une sonnerie de cloche, se rendait le plus près possible du village et, là, disait la prière des trépassés. Cette coutume n'existe plus. Ce village, et, depuis de longues années, en hiver, n'est plus habité » (*Qu.I, doc. n°181, Fds Van Gennep, Paris*).

Au lieu-dit « Les Mourettes » ou « Morettes » (dessous La Masse) à Saint-Martin de Belleville, on remarquait quelques ruines qui rappelaient l'existence passée d'un village où une population vivait pendant l'hiver. Lors d'un décès, les habitants de ce village déposaient le cercueil sur le toit d'une grange, en attendant de l'emmener pour la sépulture au cimetière de Saint-Martin (*Renseignement de M. Roland Bal*).

Enterrement d'un enfant

A Saint-Martin de Belleville, on déposait un drap blanc (au lieu du noir) sur le cercueil d'un enfant. Dans le cas d'un enfant en bas-âge : « En principe, c'est le parrain qui le portait dans une petite bière sous le bras, *na ptita byèra*, qu'on couvrait d'un petit drap blanc » (*M. Jay dit « Marie Blanc »*). A Saint-Jean de Belleville, si l'enterrement avait lieu pendant la belle saison, on déposait une couronne de marguerites sur le cercueil (porté par deux enfants s'il s'agissait d'un enfant déjà grand). Quand un petit enfant mourait, on croyait fermement que c'était un nouveau petit ange qui allait au Ciel. Un récit populaire atteste cette croyance :

« (...) Quelqu'un de Saint-Jean avait une petite fille malade (...). Il l'avait descendue à Moûtiers (...). Et elle est morte à l'hôpital. Donc, il l'a remontée. Et en remontant, quand il passait vers Notre Dame des Grâces, il se la tenait. Il avait la charrette, puis se la tenait. Et les gens ont vu arriver quelqu'un... avec une charrette. Ils ont dit :

- Mais qu'est-ce que tu avais dans les bras quand tu revenais ? Il y avait quelque chose sur ta charrette. C'était un « soleil » ? (...). C'était tout illuminé ! C'était un « soleil » que tu avais !

- Ben oui ! Sûrement un « soleil » ! C'était ma petite fille qui était morte, que j'avais ! (...).

C'était, l'air de dire : elle est morte mais comme c'est un bébé, elle est au Ciel, donc c'est un « soleil » (...). Mais souvent, ils racontaient des histoires comme ça » (*Mme Marie Lathuille, originaire de Saint-Jean de Belleville*).

Une expression particulière

A Saint-Jean de Belleville, quand la première femme de l'année mourait, on disait : « C'est le chanvre qui deviendra grand » : « Le pépé disait : la première femme qui entrait dans le cimetière, c'est le chanvre qui deviendra grand. Je ne sais pas pourquoi » (*Une dame, âgée de 74 ans, interrogée à Saint-Jean de Belleville pendant l'année 2000*).